

### Mise au point

Comme nous l'évoquions précédemment, un **avis défavorable** a été émis concernant le projet de *Plan local d'urbanisme* (PLU) soumis par Viriat. Le **commissaire-enquêteur** a ainsi relevé un **déficit** dans l'évaluation des **impacts** sur le territoire, qui l'a poussé à **refuser de valider** le projet en l'état. Celui-ci devra donc être **repris**, avec tous les **coûts supplémentaires** que cela suppose.

Le **projet présenté** est ainsi jugé **défaillant** sur la **capacité de densification**, sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), sur les périmètres de protection éloignée (PPE) des **puits de captage** d'eau destinée à la consommation, sur les données concernant la **gestion des eaux pluviales**, sur les éléments relatifs à la **pollution atmosphérique**, sur la **vulnérabilité climatique**, sur les incidences pour les **écosystèmes**, sur l'évaluation des **besoins en eau potable**, sur l'évaluation des **capacités de traitement** des eaux usées, ou encore sur l'**anticipation** des objectifs de "**zéro artificialisation nette**" (ZAN) et de **neutralité carbone** à l'horizon 2050.

Alors que les **autres communes** — Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas et Bourg-en-Bresse — engagées aux côtés de Viriat dans le **même processus collaboratif** de révision de leur PLU ont vu leurs projets respectifs **validés**, comment **expliquer** une telle décision ? L'équipe municipale actuelle a préféré, dans l'élaboration de ce projet, **faire fi** des **recommandations** et des "**contraintes**" réglementaires, au **prétexte** d'une liberté totale de choix...

Il n'en demeure pas moins que la **réglementation**, toute contraignante qu'elle soit, **reste** avant tout un **outil** qui permet le **bien-vivre ensemble**, dans le respect d'**équilibres globaux** qui dépassent les limites de la seule commune, et qu'elle se doit d'être prise en compte.

L'équipe sortante nous régalaît dernièrement d'une envolée lyrique dans laquelle elle fustigeait les « *esprits qui veulent rétrécir* » nos hameaux. « *Rétrécir* », que voilà un bien grand mot ! Pour notre part, nous préférons nous atteler à une meilleure maîtrise de l'expansion des hameaux, afin d'éviter une trop grande consommation de foncier, notamment agricole, une destruction parfois irrémédiable des biotopes, et la multiplication des habitations dans des secteurs dont les infrastructures ne sont pas dimensionnées à cet effet. Car c'est bien là que se cache le véritable « *rétrécissement* » de nos chers hameaux !

En choisissant d'apporter votre voix à la liste "Ensemble au cœur de Viriat", vous choisirez d'engager un nouveau travail d'élaboration du PLU, cette fois dans le respect des recommandations et des contraintes imposées par la réglementation. Ce projet de PLU sera mené en concertation avec tous les acteurs du territoire, afin d'en définir le plus précisément possible les contours et d'en faire un véritable outil d'anticipation des défis à venir.

Votez